

Note n° 102 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 14 février 2023

Réunion des 9 organisations de retraité-e-s

Elles se sont réunies 3 fois en janvier, le 4, le 9 et le 24.

La conférence de presse du 9 janvier a attiré davantage de médias que d'habitude (TF1 LCI, TV Suisse, France Bleu Paris, L'Humanité, Vie Nouvelle...), grâce à l'actualité de l'annonce du contenu de la « réforme » des retraites qui concerne les retraité-e-s, ce qui motive notre mobilisation, avec les actifs, pour la faire échouer et imposer une autre réforme pour le progrès social et plus d'égalité.

Actions : Les retraité-e-s sont bien présent-e-s dans les manifestations. Les appels des 9 organisations de retraité-e-s contredisent les propos du gouvernement qui prétend que « *les personnes en retraite sont pour la réforme des retraites, donc égoïstes, et par ailleurs plus riches que les actifs* ». Avec un tel discours, le gouvernement et ceux qui reprennent les mêmes propos préparent le terrain à une nouvelle augmentation de la CSG des retraité-e-s. Les sondages qui nous étaient présentés et qui montraient le soutien des anciens à la réforme commencent à changer : désormais, la majorité des personnes retraitées est également contre la réforme. L'intersyndicale nationale renforce l'unité des 9 qui relaient systématiquement les appels interpro. Pour les personnes qui peuvent difficilement se déplacer, les 9 précisent qu'elles peuvent, au moins, signer la pétition.

La stratégie d'actions ne fait pas totalement consensus. Des organisations préfèrent concentrer toutes leurs forces aux temps forts décidés par l'intersyndicale interprofessionnelle. D'autres pensent que des actions spécifiques aux retraité-e-s, « en plus », sur la « réforme », comme l'ont fait les jeunes avec leur manifestation nationale, contribueraient à augmenter le rapport de forces général. L'Unirs a proposé que, dans les cortèges, les retraités se regroupent et défilent « entre eux », ça rendrait plus visible notre opposition à la réforme. Solidaires, FGR-FP et FSU poussent à des manif de retraités « en plus » entre les temps forts, par exemple le mercredi matin devant les mairies ou les permanences des députés et sénateurs avec des rassemblements avec les petits-enfants, même s'il y a seulement 20 personnes. Les députés et sénateurs qui vont voter cette loi font un acte particulièrement violent, celui de voler deux ans de leur vie à des millions de personnes, ils méritent certainement, au moins, d'être « ennuyés » avec des bruits de casseroles.

Néanmoins, ensemble, les 9 ont diffusé trois communiqués et envoyé un tract argumentaire. Tout est sur la page Unirs du site de Solidaires en cliquant [ici](#).



Réunion du CA de l'UNIRS le 18 janvier

Voici un résumé très succinct de cette réunion. Pour tout lire, notamment le point ci-dessous sur les médias (Acrimed), il faut cliquer [ici](#).

« Réforme » des retraites

L'intersyndicale nationale tient bon sur le refus de repousser l'âge de départ en retraite et d'augmenter la durée de cotisation. Sa pétition nationale ([ici](#)) approche le million de signatures. Ses temps forts de grèves et manifestations mobilisent massivement.

Solidaires a diffusé de très nombreux matériels depuis la fin du printemps 2022 (analyses, communiqués, tracts, vidéos...) et envoyé depuis juin dernier des affiches et autocollants. Tout est disponible dans le dossier retraites, y compris les documents internes, en une du site de Solidaires ([ici](#)). Nous savons qu'il va falloir construire un très fort rapport de forces en notre faveur, qui passera nécessairement par des grèves reconductibles massives et un blocage de l'économie.



Éléments essentiels du projet de loi :

- **Le recul de l'âge de départ** commence le 1^{er} septembre 2023, à raison de 3 mois par an, pour arriver à 64 ans en 2030.
- **La durée de cotisation** augmente de 3 mois tous les ans pour arriver à 43 ans en 2027, mais l'âge pivot qui annule la décote reste à 67 ans, pour le moment.
- **Les régimes spéciaux** (RATP, énergies, Banque de France, clercs de notaire, ...) vont disparaître progressivement avec la clause dite du grand-père.

Puis des mesurette sont prévues, elles sont mises en avant dans la communication du gouvernement pour dire qu'il y a des améliorations :

- **La pension à 1200 €**, en fait à 85 % du SMIC qui n'est qu'un objectif non atteint, n'améliorera pas la situation des plus démunis qui ne rempliront pas les conditions pour en bénéficier : avoir cotisé 42 ou 43 ans (selon la génération) à temps complet avec un salaire au moins égal au Smic. Sur les 5,7 millions de personnes en retraite sous le seuil de 1 200 €, seulement à peine 800 000 seraient concernées.
- **La prise en compte des pénibilités** devrait remettre en place trois critères supprimés par Macron, mais ne pas prendre en compte les risques chimiques. Depuis la mise en place du compte individuel de pénibilité, 11 000 personnes par an partent avant, alors que, selon la DARES, 40 % ont au moins un critère de pénibilité et 10 % en ont 3.

- **La fonction publique** conservera sa catégorie active et super-active dont l'âge de départ reculera aussi de deux ans.
- **Les carrières longues** continueront à partir plus tôt, à condition d'avoir cotisé pendant 44 ans, soit un an de plus que les autres ! Il faudra avoir travaillé à 14 ans pour partir à 58 ans, entre 16 et 18 ans pour un départ à 60 ans et entre 18 et 20 ans pour continuer de partir à 62 ans ! Elles concernent un départ sur cinq, 150 000 personnes par an.
- **Sous certaines conditions, les invalides** partiront toujours à 62 ans et les handicapés à 55 ans.

Plus le gouvernement communique sur ce qu'il présente comme des « avancées », plus leurs limites apparaissent au grand jour !

Le soi-disant déficit est discutable, tout comme les hypothèses du COR. La part des retraites dans les richesses produites (PIB) va baisser, le nombre de personnes en retraite va augmenter et se partager le même « gâteau », ce qui va ramener les retraité-e-s dans la pauvreté subie dans les années 1980.

Les seniors sont mis à la porte des entreprises (les 2/3 ne sont plus en emploi au moment de partir), inciter ceux qui le peuvent à rester ne peut qu'augmenter le chômage des jeunes. Un index indiquera la place des seniors mais ne provoquera pas de sanction. On connaît le manque total d'efficacité de l'index de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes...

Le temps passé en retraite diminue depuis 1980. Les meilleures années passées en retraite, les premières, disparaissent. On retourne vers « la retraite des morts » : ceux et celles qui ont les métiers les plus difficiles et qui ont aussi les espérances de vie les plus courtes seront de plus en plus souvent morts avant leur départ en retraite.

De nombreux seniors seront plus longtemps au chômage, en maladie, ... ce qui va augmenter de 5 milliards d'euros les dépenses de ces caisses.

Autre point du CA UNIRS :

Acrimed (Action CRITique MEDia) : nous avons invité cette association pour nous informer et discuter du poids des médias sur l'opinion publique, la désinformation qui en résulte et qui facilite le discours idéologique dominant. Par ailleurs, nous en avons tous marre, les « vieux », de nous faire critiquer dans les médias. Devons-nous participer à des émissions qui nous « descendent » ? Pouvons-nous y porter une contestation ?

Le journaliste Nils Solari est longuement intervenu sur l'économie des médias et la façon dont se structurent les débats dans le grand public. Seulement 11 milliardaires possèdent 81 % de la presse quotidienne nationale généraliste, 95 % de la presse hebdomadaire, 57 % de la télévision généraliste, etc. Les aides à la presse (195 millions pour 864 titres en 2020) renforcent cette place prédominante du privé.

Acrimed veut faire vivre une critique radicale et indépendante des médias. Elle veut informer, contester l'ordre médiatique existant, mobiliser des acteurs et faire des propositions pour modifier le champ médiatique actuel. Son site met à disposition 5 000 articles et offre la possibilité de s'abonner à son trimestriel.

De nombreuses questions ont engendré des débats intéressants...

L'arnaque des pensions à 1 200 €

Nous avons tous compris que la pension à 85 % du SMIC était une grosse arnaque et une carotte pour accepter une mauvaise loi :

- en 2003, c'était les 1 000 € pour accepter notamment la durée de cotisation à 40 ans, au lieu de 37,5 ans,
- en 2017, c'était 1 100 € pour voter pour Macron et pour sa retraite à points,
- en 2023, c'est l'objectif de 1 200 € pour accepter un départ à 64 ans et 43 ans de cotisation.

Et l'intérêt d'une carotte, c'est de ne jamais être donnée, mangée... pour qu'elle fasse toujours avancer, de plus en plus loin dans la régression sociale.

1 200 €, c'est comparable au seuil de pauvreté (un peu plus de 1 100 € en 2020), et c'est un peu plus que ce que toutes les personnes de 65 ans peuvent avoir, le minimum vieillesse ASPA de 961,08 euros pour une personne seule.

Ces 1 200 € sont aussi une arnaque car tout le monde ne les aura pas. Sur les 5,7 millions de pensions inférieures à 1 200 €, très peu satisfont à la double condition imposée : avoir liquidé leur pension de retraite au taux plein (soit par la durée d'assurance, soit par l'âge à 67 ans), avoir travaillé en permanence à temps complet et avoir touché au moins le SMIC pendant toute cette durée, ce qui élimine les personnes ayant été à temps partiel avec un petit salaire.

Le ministre du Travail Olivier Dussopt reconnaît maintenant que moins de pensions seront concernées. Il affirme « ne pas pouvoir communiquer sur le nombre de personnes » qui percevra les 1 200 euros. Il annonce toutefois que seront concernés 54 000 nouveaux retraités en 2023 et ensuite « presque 200 000 nouveaux retraités par an » (sur 720 000). Et, pour les personnes actuellement en retraite, il reprend le chiffre du rapport Turquois-Causse, 1,8 million, dont trois quarts sont des femmes.



Mais, à ce 1,8 million, il oublie de retirer :

- 56 000 qui ont subi une décote et n'ont donc pas la condition du taux plein,
- 103 000 personnes parties en retraite pour invalidité,
- 83 000 ayant connu des longues périodes de chômage,
- et surtout plus de la moitié qui ont eu un temps partiel prolongé.

C'est donc au mieux 678 000 personnes (4,3 % des retraités) qui pourraient y prétendre, à condition qu'elles aient toutes leurs annuités...

Il est vrai que 1,5 million de retraités pourraient voir leur pension augmenter : à condition d'avoir cotisé pendant 30 ans, ils auront une proportion des 1 200 €, cette proportion étant déterminée par la durée de cotisation validée par rapport à la durée exigée. Mais il est faux de dire qu'ils auront 1 200 €.

Remarque : le montant de 1 200 € ne sera attribué que pendant un court moment. Ensuite cette somme sera revalorisée chaque année en fonction de l'inflation, comme toutes les pensions ... si le gouvernement ne décide pas une sous-indexation ou un gel, ce que Macron a souvent pratiqué depuis 2017 et a fait perdre plus de 7 % du pouvoir d'achat des petites pensions

Pour plus de détails, lire Alternatives économique [ici](#).

Le mécanisme de l'objectif des 1 200 €

La page 46 de la loi est claire : « *Le minimum contributif sera ainsi revalorisé de 100 euros (25 au titre de la base et 75 au titre de la majoration) dès septembre 2023, pour assurer à un salarié à carrière complète à temps plein au smic un montant brut de pension égal à 85 % du net* ». Le seul engagement, c'est une augmentation, au mieux, de 100 €. La personne ayant une pension inférieure à 1 100 € n'atteindra pas les 1 200. L'étude des cas type montre que l'augmentation serait en moyenne de 33 € pour les nouveaux retraités, et 50 € pour les retraités actuels.

Retraite à 72 ans ?

La Commission européenne, obsédée par l'âge de départ en retraite, a demandé 9 fois en 11 ans à la France de réformer son système de retraite, au nom du respect d'un déficit inférieur à 3 % du PIB. Obéissant, dans son programme de stabilité 2022-2027 adressé à Bruxelles, le gouvernement a mis en avant sa réforme des retraites pour revenir sous la barre des 3 % de déficit. Il a ainsi rempli la condition pour accéder aux 40 milliards d'euros de subventions et prêts du plan de relance européen. Le plan a été validé en juillet par Bruxelles. Depuis, le gouvernement français s'active sur le dossier.

Que sera la prochaine étape ? La Commission évoque la possibilité de maintenir le rapport entre actifs et retraités à son niveau de 2020, en partant plus tard en retraite ... à 70 ans en 2040 et même à « 72 ans en Lituanie et au Luxembourg ». C'est écrit dans son livre vert qui sera suivi d'un livre blanc et de préconisations politiques concrètes.



Être âgé et mourir en Ukraine

Les personnes âgées représentent un quart de la population en Ukraine et, selon un rapport d'Amnesty international, les premières victimes du conflit (34 % des civils tués). Isolement, handicap, manque de moyens, dépendance, logements sans électricité, ni gaz, ni eau courante, fenêtres ou toit endommagés laissant passer pluie, neige et froid... Les refuges n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins, en particulier si elles sont handicapées.

Dans les zones occupées, les forces russes restreignent sévèrement l'accès à l'aide humanitaire, en violation flagrante du droit international, et mettent en péril la vie des personnes âgées. Il n'existe aucun traité mondial sur les droits des personnes âgées. La communauté internationale devrait élaborer une convention spécifique aux personnes âgées, afin de sauvegarder leurs droits.

Des difficultés pour se reloger : perdre son logement ou être déplacé par le conflit, impose de retrouver un logement, mais les retraites sont souvent bien inférieures au minimum vital. Les abris sont en grande partie physiquement inaccessibles aux personnes âgées handicapées. En 6 mois, 4 000 personnes âgées ont été placées dans des institutions publiques.

Amnesty international demande, pour les personnes âgées, de faciliter leur évacuation volontaire à l'étranger, de les faire figurer parmi les bénéficiaires prioritaires de l'aide financière, et pour les personnes handicapées, de créer des logements adaptés. Pour en voir plus, cliquer [ici](#).

Toujours la maltraitance dans les Ehpad

Ce n'est pas seulement Victor Castanet, l'auteur de « Les fossoyeurs » qui le dit mais aussi la Défenseure des droits, Claire Hédon. Un an et demi après son rapport sur les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en Ehpad, elle note que seulement 9 % de ses 64 recommandations ont été suivies, signale une absence de réponse pour 36 % et informe que ses services ont reçu 281 nouvelles réclamations dont près de la moitié pour dénoncer des maltraitances. Elle affirme « *la réponse des pouvoirs publics n'est toujours pas à la hauteur des atteintes aux droits dénoncées* ».

Elle met en avant cinq points d'alerte, des « actions capitales à mener, dans les plus brefs délais » (à voir en cliquant [ici](#)):

- Un encadrement de huit équivalents temps plein (soignants/animateurs) pour dix résidents,
- La cessation des violations de la liberté d'aller et venir.
- La clarification et le renforcement de la politique nationale des contrôles.
- Un dispositif de « vigilance médico-sociale » pour renforcer l'identification, le signalement et l'analyse des situations de maltraitance.
- La restauration de la confiance des résidents et de leurs familles.

Néanmoins, elle note de bonnes initiatives, comme la mobilisation de départements en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge, le renforcement de la coordination des soins entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux ou le maintien de l'autonomie avec des activités accessibles et adaptées aux résidents les moins autonomes.

Coïncidence ? Le Synerpa (syndicat national des établissements, résidences et services d'aide à domicile privés pour personnes âgées) a publié le lendemain une « charte de dix engagements des acteurs privés du grand âge » qu'il souhaite voir appliquée par ses 3 300 adhérents d'ici trois ans. Cette charte a été signée par seulement 1 827 adhérents (Korian, Colisée et DomusVi) mais pas par Orpea. Pour voir les engagements, cliquer [ici](#).